

**AUDIENCE SNEP-FSU VERSAILLES / RECTORAT**  
**9 juillet 2019**

**SITUATION DE L'EPS SUR POSTES FIXE ET POSTES EN ZR**

Depuis 2007 deux périodes mais un même constat : lors des suppressions de postes, les pertes en EPS postes en établissement et en ZR ont été au delà du poids de notre discipline. Lors de la période de création de poste dans notre académie, les créations de postes fixes ont toujours été inférieures au poids de notre discipline et pour les Z R il en a été de même avec y compris des suppressions de postes.

**Les facteurs pouvant expliquer ces déficits :**

- Le glissement de missions, relevant y compris de l'enseignement obligatoire, auparavant prises en heures postes, sur des HSA, voir des HSE, quand ce n'est pas du bénévolat (enseignement de la natation, accompagnement personnalisés, sections sportives, projets divers, secourisme relevant du socle commun...).
- Le passage de la mission de coordination des APSA d'heures postes ou supplémentaires années à des IMP, sans que soit prises en compte les demandes des collègues qui souhaiteraient avoir cette mission en décharge de service comme le prévoit le décret. De plus sur ce sujet, nous déplorons que malgré votre position d'étudier les cas impliquant des compléments de services ou des suppressions de postes, cela ne soit quasiment jamais suivi d'effet.
- Les disparitions de forfaits UNSS par l'imposition d'un trop grand nombre d'heures supplémentaire, ou par l'utilisation de support au-delà de 9h pour implanter un stagiaire à temps partiel.

**Propositions :**

- Que l'ensemble des missions assurés par les enseignants le soit en heure postes principalement et la marge en HSA pour des questions d'harmonisation des services.
- Qu'aucune affectation de stagiaire ne fasse disparaître la moitié d'un forfait d'AS (ainsi qu'une ou plusieurs activités offertes à l'AS).
- Que le potentiel de remplacement hors affectation à l'année soit à la hauteur des 10% préconisés par les services du ministère. Cela permettrait de mieux assurer la continuité du service publique, mais aussi de pouvoir retrouver par exemple le système d'accompagnement des néo titulaires pour la première année d'affectation en éducation prioritaire qui avait fait ses preuves dans notre académie

**Demandes :**

Qu'un bilan soit fait sur les demandes de dépasser les 6h d'EPS réglementaire dans une journée. Augmentation ou stabilité ? Quels moyens de vérifier que des collègues ne dépassent pas ce quotas horaire par le biais d'HSE ou lors de remplacements de courte durée (De Robien)